ᑲᑎᒪᔨᑦ ᓄᓇᕗᑦ ᐱᖃᓐᓇᕐᓂᖅᓴᓂᖅ
Building Nunavut Together
Nunavuliuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

POSSIBILITÉ D'EMPLOI AU GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

Poste : Agente ou agent de correction communautaire
Ministère : Justice

Localité : Pond Inlet

Numéro de référence : 05-506321

Type d'emploi : Poste permanent

Salaire : 85 215 $ par année (37,5 heures/semaine)

Indemnité de vie dans le Nord : 24 214 $ par année
Statut syndical : Syndicat des employés du Nunavut (SEN)
Logement : Aucun logement subventionné n'est offert pour ce poste.
Date de clôture : 6 novembre 2020 à minuit (HE)

Il s'agit d'un poste de nature très délicate et une vérification du casier judiciaire jugée acceptable ainsi qu'une attestation de la capacité à travailler auprès d'une clientèle vulnérable sont requises.

Cette possibilité d'emploi est ouverte à toutes et à tous.

Sous l'autorité de la superviseure régionale ou du superviseur régional des services correctionnels communautaires, l'agente ou agent de correction communautaire a pour mandat de coordonner les programmes communautaires et les évaluations du risque et des besoins des clientes et clients qui purgent dans la localité des peines imposées par la Cour de justice du Nunavut. La ou le titulaire du poste assure l'encadrement direct de tous les adultes et jeunes en probation, en placement sous garde différée ou purgeant une peine d'emprisonnement avec sursis, et administre le Programme de travaux compensatoires du Nunavut. Elle ou il réalise des enquêtes sur des accusations et témoigne en cour en cas de violation des ordonnances du tribunal qui relèvent de sa responsabilité. Elle ou il fournit aussi des services de counselling et aiguille les clientes et clients et leur famille vers des ressources de soutien communautaire adaptées.

La ou le titulaire assure la supervision de clientes et clients qui sont sous surveillance ou dont la liberté est restreinte. Elle ou il les rencontre pour évaluer les risques qu'ils présentent ainsi que leurs besoins, expliquer les résultats obtenus et, enfin, leur proposer des programmes appropriés pour traiter les facteurs criminogènes. De plus, elle ou il encadre directement les clientes et clients incarcérés dans la localité (ordonnance de sursis), ce qui suppose d'interagir quotidiennement avec leurs proches, en dehors du lieu de travail, puisqu'il s'agit d'une petite communauté. Enfin, elle ou il supervise les personnes contrevenantes en libération conditionnelle sous responsabilité fédérale, effectue des évaluations communautaires et prépare des plans de réinsertion sociale sous la direction des services de libération conditionnelle du Nunavut.

Les connaissances, les compétences et les aptitudes requises pour ce poste s'acquièrent généralement par l'obtention d'un diplôme en sciences sociales ou dans un domaine connexe et dans le cadre d'au moins une année d'expérience pertinente. Les candidatures affichant une combinaison acceptable d'études et d'expérience seront prises en considération.

Les exigences du poste sont les suivantes : connaissance des pratiques, des procédures et des politiques de gestion de cas, des procédés d'élaboration de plans de réinsertion sociale, du Code criminel, de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents ainsi que de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition; solides aptitudes pour les relations interpersonnelles et bonnes compétences en communication orale et écrite et en résolution de problèmes pour travailler directement auprès de la clientèle.

Les langues officielles du Nunavut sont l'inuktitut, l'inuinnaqtun, l'anglais et le français. La maitrise d'au moins deux d'entre elles est un atout, tout comme la connaissance de la langue, des communautés, de la culture et du territoire inuits ainsi que de l'Inuit qaujimajatuqangit.

Pour postuler à cet emploi, veuillez courrieller votre curriculum vitæ ainsi qu'une lettre de motivation à l'adresse Igloolik_hr@gov.nu.ca. Veuillez inscrire le NUMÉRO DE RÉFÉRENCE dans l'objet de votre courriel.

- Le gouvernement du Nunavut souscrit au principe de la représentativité de l'effectif, afin de mieux comprendre et satisfaire les besoins des Nunavummiutes et Nunavummiuts. La priorité est accordée aux Inuites et Inuits du Nunavut. Les candidates et candidats qui désirent profiter de la Politique de priorité d'embauche doivent clairement indiquer qu'ils y sont admissibles.
- Pour certains postes, l'embauche est permise sous réserve qu'en l'existence d'un casier judiciaire, celui-ci soit jugé acceptable. Le fait de posséder un casier judiciaire n'élimine pas d'emblée l'étude de la candidature.
- Les candidates et candidats peuvent envoyer leur CV dans la langue officielle de leur choix.
- Une liste d'admissibilité pourrait être établie afin de pourvoir de futurs postes vacants.
- Il est possible d'obtenir les descriptions de poste par télécopieur, par courriel ou sur le site web.
- Seules les personnes invitées pour une entrevue seront contactées.

COORDONNÉES : Ministère des Ressources humaines
Gouvernement du Nunavut
C. P. 239, Igloolik (Nunavut) X0A 0L0
https://gov.nu.ca/fr/human-resources-fr

Téléphone : 867 934-2025
Sans frais : 1 800 682-9033
Télécopieur : 867 934-2027
Courriel : Igloolik_hr@gov.nu.ca

Building Nunavut Together
Nunavuliuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

POSSIBILITÉ D'EMPLOI AU GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

Une liste d'admissibilité pourrait être établie afin de pourvoir de futurs postes vacants.

Pour postuler à cet emploi, veuillez courrieller votre curriculum vitæ ainsi qu'une lettre de motivation à l'adresse Igloolik_hr@gov.nu.ca. Veuillez inscrire le NUMÉRO DE RÉFÉRENCE dans l'objet de votre courriel.

- Le gouvernement du Nunavut souscrit au principe de la représentativité de l'effectif, afin de mieux comprendre et satisfaire les besoins des Nunavummiutes et Nunavummiuts. La priorité est accordée aux Inuites et Inuits du Nunavut. Les candidates et candidats qui désirent profiter de la Politique de priorité d'embauche doivent clairement indiquer qu'ils y sont admissibles.
- Pour certains postes, l'embauche est permise sous réserve qu'en l'existence d'un casier judiciaire, celui-ci soit jugé acceptable. Le fait de posséder un casier judiciaire n'élimine pas d'emblée l'étude de la candidature.
- Les candidates et candidats peuvent envoyer leur CV dans la langue officielle de leur choix.
- Une liste d'admissibilité pourrait être établie afin de pourvoir de futurs postes vacants.
- Il est possible d'obtenir les descriptions de poste par télécopieur, par courriel ou sur le site web.
- Seules les personnes invitées pour une entrevue seront contactées.

COORDONNÉES : Ministère des Ressources humaines
Gouvernement du Nunavut
C. P. 239, Igloolik (Nunavut) X0A 0L0
https://gov.nu.ca/fr/human-resources-fr

Téléphone : 867 934-2025
Sans frais : 1 800 682-9033
Télécopieur : 867 934-2027
Courriel : Igloolik_hr@gov.nu.ca